

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE LE PERCY

38930

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le 28 Novembre 2019, à 20 h30 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

Présents : Sabine CAMPREDON, Yves PERRIN, Jean-Marc TATIN, Thibault BECOURT, Thierry CHASSEVENT et Agnès TREGRET

Absents : Guillaume GONTARD donne procuration à Sabine CAMPREDON, Claude BRONNER, Jean-Paul REYNAUD, Nicole GONTARD et Laurent CLARET

Secrétaire de séance : Thibaud BECOURT

-oOo-

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (virement de crédit)

Il n'y a pas assez de budget sur la ligne 739211 pour régler toutes les factures à la communauté de communes du Trièves.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE de transférer du compte 64168 au compte 739211 un montant de 1600 euros.

-oOo-

DURÉE D'AMORTISSEMENT DU BUDGET CHAUFFERIE M4

Mme la Maire propose au conseil que la durée d'amortissement soit de 20 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE que la durée d'amortissement du budget Chaufferie M4 est de 20 ans

-oOo-

CONVENTION POUR UNE INTERVENTION DES PERSONNELS COMMUNAUX POUR LE COMPTE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIEVES

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,
Vu la nécessité de garantir la continuité du service, de rationaliser la dépense publique et
d'optimiser les moyens à disposition, les parties souhaitent définir les termes d'une mise à
disposition des services communaux pour le compte du service eau de la communauté de
communes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De passer une convention avec la Communauté de Communes du Trièves, et d'autoriser La Maire
à signer cette convention .

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE de passer une convention avec la Communauté de Communes du Trièves,

AUTORISE Madame La Maire à signer la convention

-oOo-

CONVENTION DE PRÊT D'UN VÉLO À ASSISTANTE ÉLECTRIQUE

La secrétaire de Mairie des communes de Le Percy et de Le Monestier du Percy et Sabine
CAMPREDON, maire de Le Percy, ont émis le souhait d'effectuer les trajets domicile-travail-
domicile en vélo électrique. Nancy BUONOMO, employé communal et Karine BERNARDI
secrétaire de mairie souhaitent l'utiliser pour diverses tâches communales.

La communauté de communes du Trièves met en place une convention de prêt d'un Vélo à
assistance électrique avec une participation de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'autoriser la maire à signer cette convention en la partageant avec la commune de
Monestier du Percy. Sachant que trois personnes l'utiliseront, dont une seule en commun sur les
deux communes, la participation de la commune serait d'un tiers de la participation annuelle de
150€ demandée par la CDC du Trièves, soit de 100 euros pour Le Percy et 50€ pour Monestier du
Percy..

-oOo-

RETOUR RÉUNION AVEC LES AGRICULTEURS/TRICES DU PERCY

Mardi 19/11/19 tous les agriculteurs/trices du Percy (12 personnes dont 5 femmes/7 hommes) ainsi que les élus Thierry Chassevent , Jean-Marc Tatin et Sabine Campredon ont été invité en mairie afin d'échanger sur la sortie des produits phytosanitaires. L'agriculture est une activité essentielle sur notre territoire mais en baisse elle représente sur le Trièves :

200 exploitations agricoles , 80 éleveurs en alpage , avec une tendance moins d'élevage et plus de culture, 30 % des fermes sont en bio (moyenne française 9,5%) et 50 % en vente directe (moyenne française 21%), source des infos service agriculture et alimentation de la CCT novembre 2020.

Madame La Maire rappelle La loi Labbé du 01/01/2017 :

- Depuis 2 ans, sauf cadre dérogatoire, les structures publiques (Mairies...) ne peuvent plus utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public à l'exception des produits phytosanitaires de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.

- Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs sont interdits à la vente.

Présent dans notre quotidien les pesticides entraînent des conséquences tant sur l'environnement que sur la santé publique chez les agriculteurs comme chez les riverains. Certes il est possible d'agir en justice mais **la concertation et l'évolution de la loi sont nécessaires, dans le sens de l'intérêt général** .

L'idée avec cette concertation est de favoriser le dialogue entre élus et agriculteurs de pratiques différentes, développe une prise de conscience commune de la nécessité d'accompagner l'ensemble des agriculteurs, sans stigmatisation, vers d'indispensables pratiques plus vertueuses. Rappelons que les agriculteurs sont les premières victimes des pulvérisations.

Un tour de table avec les 10 agriculteurs présents en bio, conversion ou en conventionnel autour de :

- au-delà des problématiques de chacun l'idée est de réfléchir avec une vue d'ensemble.
- comment chacun peut profiter des expériences des autres
- la commune n'a pas pris de décision, elle souhaite le faire en concertation après cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de ne pas prendre d'arrêté anti-pesticide mais de continuer à mener la réflexion au sein du Conseil Communautaire et à la commission agriculture et alimentation afin d'avoir un avis de la CCT à ce sujet comme évoqué en septembre dernier et utiliser les outils existant comme le Contrat Transition Ecologique (CTE) ou le Contrat de Réciprocité avec le département de l'Isère, la Métro et la CCT . Et de continuer les échanges entre agriculteurs du Percy et élus à ce sujet afin de trouver des solutions ensembles et des les informer de l'évolution au sein de la CCT.

-oOo-

REGLEMENTATION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION DES COMPTEURS « LINKY »

Mme La Maire propose au conseil dans le cadre du déploiement des compteurs électriques communicants sur la commune que l'opérateur en charge de la pose des compteurs « LINKY » doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour :

- Refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- Refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents après en avoir délibéré :

DECIDE cette proposition de garantir aux usagers de :

- Refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- Refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

-oOo-

NOUVELLES DE LA COLONIE

- Cession du bien communal et signature chez le notaire le 31/11/19 aux les 4 familles du projet d'habitat groupé nommé les Tisserins d'une partie de la parcelle portant le bâtiment et à destination du réfectoire ainsi que l'annexe sur le lieu dit Charley (la colonie) pour un montant de 70000€.
- Des travaux d'ouverture de portes de garage sur les bâtiments sanitaires et le local à côté de l'ACCA.
- Vente de la miellerie et la parcelle correspondant prévue en janvier 2020.

-oOo-

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019/2020

Madame La Maire présente deux demandes de subvention reçues en mairie pour cette fin d'année. Il est proposé les attributions suivantes :

- Ass. L'amicale des donneurs du sang du Trièves 2019/2020 : 50€
- Ass. Sou des écoles de Clelles 2019/2020 : 500€

Concernant la subvention du sou des écoles , Le Conseil Municipal tient à privilégier les voyages scolaires pour le développement de l'enfant et de la classe et non le matériel pédagogique déjà soutenu par la communauté de commune du Trièves.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour ces deux demandes de subvention aux associations.

-oOo-

DEMANDE DE SUBVENTIONS VOIRIES

Madame La Maire expose les problèmes de vitesse sur la départementale D13 des Blancs à Sandon qui inquiètent les habitants. Dans cette optique une concertation a été réalisé avec certain habitants du hameau des Blancs afin de trouver des solutions ensemble ainsi que les éventuelles mesures à mettre en place sur cette section.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au conseil départemental de l'Isère pour ces aménagements nécessaires.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour ces travaux d'aménagements sur la RD 13 et autorise Madame La maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère. Le montant des travaux est estimé à 7000€.

-oOo-

DIVERS

-Des travaux d'élagage sont prévus au village (pour le passage du chasse neige) et derrière le chamois d'or afin de libérer les lignes de téléphone et électrique.

-Des travaux de réparation de fuite d'eau sur la conduite du pont au-dessus de la départementale 1075 (montée des Blancs) sont nécessaires , Trièves Travaux réalisera ces travaux en janvier.

-Le repas des anciens aura lieu au Chamois d'or le dimanche 15/12/19.

-L'association « à bientôt j'espère » organisera la 3ème édition de son cinéma éphémère (multiplex documentaire) après l'Oisans, le Valbonnais, le Trièves du 3 au 5 juillet 2020 au refuge Esparron (ils s'installeront une semaine au refuge en partenariat avec l'association Nature & montagne).

-Une réunion Cofor+ONF est prévue lundi 02/12 à 18h30 à St Jean d'Hérans sur l'avenir de nos forêts.

-Le Conseil départemental de la Drôme pilote un projet artistique autour des Routes sublimes du Vercors pour la réalisation de sculptures monumentales à ambition touristique, deux des sites répertoriés sont sur le Trièves (le col de l'Allimas et le col de Menée) , l'aménagement prévu sur le col de Menée est une plateforme autour de l'histoire des Huguenots et templiers, les parcelles appartenant au Percy et à l'AACA les deux entités ont été informé du projet.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 23H00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 9 JANVIER 2020 À 20h30